



CHARTE DU NAGEUR de compétition saison 2018 / 2019

DIFFÉRENTIATIONS Liste A / Liste B

Liste B :

Les nageurs de **liste B** seront soumis à un minimum de 3 séances hebdomadaires (Mercredi / Jeudi et Vendredi), cependant une à deux séances supplémentaires pourront être ajoutées en fonction de l'évolution du nageur, sur **proposition du coach** et en concertation avec les parents.

Liste A :

Pour accéder à **la liste A**, un niveau régional est demandé (qualification au moins pour une nage aux championnats de Normandie petit bassin). Les nageurs de **liste A** seront soumis à un minimum de 7 séances hebdomadaires au choix (du Lundi au Samedi après-midi). Des séances supplémentaires pourront être ajoutées en fonction de l'évolution du nageur, sur **proposition du coach** et en concertation avec les parents.

COMPETITIONS

Liste B :

Ils seront engagés sur les compétitions départementales organisé par la FFN (type: Natathlon, champ 76, critérium & meetings locaux dits " d'ANIMATION ".

Liste A :

Ils seront engagés sur les compétitions Régionales et inter-régionales voire les compétitions de haut niveau type Championnats de France de N2 sur et sur des meetings du même type.

DOTATION DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Liste B :

Les nageurs seront équipés d'un polo et d'un short à l'effigie du club et de deux bonnets de compétitions.

Liste A :

Les nageurs bénéficieront d'un équipement complet et de bagages pour les déplacements.

ATTITUDE DU NAGEUR

- En compétition comme à l'entraînement, le nageur doit respecter les personnes, les lieux et le matériel mis à sa disposition, avoir un comportement et une tenue correcte au sein de la piscine du littoral et lors des déplacements.
- Avant chaque départ en compétition, le nageur ne doit pas oublier de vérifier que son matériel (lunettes, bonnets, maillots, combinaisons, survêtement, gourde...) est en bon état et bien dans le sac de compétition.
- Lors de l'échauffement en compétition et pendant les courses OBLIGATOIREMENT le bonnet SVN.
- Lors d'une remise de médaille, le nageur doit porter son équipement avec le logo SVN.

- **Aucun engagement en compétition** ne sera effectué sans le retour par mail du coupon réponse dûment complété. Une fois la compétition acceptée, la famille du nageur s'engage à payer l'amende (somme imposée par la FFN selon le type de compétition) si le nageur est absent le jour de la compétition sans justificatif médical (certificat du médecin à remettre la veille ou le lendemain de la compétition au plus tard).

FORFAIT REPAS (Compétitions dans le département (76))

- Les frais engendrés par les compétitions **au sein du département** (transport & repas sportif du midi du nageur dans des selfs ou brasseries) sont à la charge des familles. Aucun frais n'est pris en charge par le **SVN** hormis les repas sportifs du midi du chronométreur si compétition uniquement FFN76 ; du « COACH » et du « PRÉSIDENT » (ne seront pas pris en charge les suppléments).

FORFAIT REPAS (Compétitions hors département (76))

- Lors de déplacements hors département nécessitant de l'hôtellerie et de la restauration, un « forfait nageur » de **25 €** par jour nagé sera demandé aux familles (ce montant correspondant à une participation pour le dîner de 9 € et le repas sportif du midi à 16 €), la nuit d'hotel et le petit déjeuner sont à la charge du SVN. (voir exemple ci-dessous).
- Les suppléments pris par le nageur durant la compétition seront à la charge de la famille (soda etc...).
- Les factures seront établies au retour de la compétition et adressées aux familles dans la semaine suivante.

Jeudi	Vendredi				Samedi				Dimanche				
	Transport	Diner	Nuit	P Dej	Repas sportif	Diner	Nuit	P Dej	Repas sportif	Diner	Nuit	P Dej	Repas sportif
Le nageur nage tout le WE	Jour nagé				Jour nagé				Jour nagé				
	25€				25€				25€				
Le nageur ne nage pas tout le WE	Jour nagé				Jour non nagé				Jour nagé				
	25€				A charge du nageur				25€				

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE des FRAIS de DEPLACEMENT HORS DEPARTEMENT

- Pour la prise en charge d'une partie des frais par le club pour les compétitions HORS DEPARTEMENT de type régional, inter régional et national ; un **quota de nages sera exigé** :
- 2 nages pour une compétition d'une journée pour les **Challenges de Normandie** et les **Meetings d'animation** ;
- 3 nages pour une compétition d'un WE pour les **Challenges** et les **Meetings d'animation** ;
- 1 à 2 nages par jour pour une compétition d'un WE pour les **Régionaux et meetings Régionaux et Nationaux** (selon la difficulté de la grille d'accès – **la décision sera prise par le Coach**).
- **Pas de quota pour les N3, N2, Championnats de France & trophée L. ZINS**, (l'accès à ces compétitions se faisant sur qualifications et ranking)
- **Par contre le SVN ne prendra en charge que la ou les journées nagées** (hors forfait nageur).
- Dans le cas où le nageur n'a pas le quota suffisant de nages mais souhaiterait participer au déplacement et après discussion et aval du Coach, **TOUS** les frais d'hébergement seront à la charge de la famille.
- Les frais liés à la compétition: dossiers d'inscription, frais d'engagements & déplacement en mini bus restent à la charge du SVN.

ACCOMPAGNANTS ET CHRONOS POUR LES COMPETITIONS HORS DEPARTEMENT

- Les frais des membres de la famille souhaitant accompagner le nageur sont entièrement à leur charge.
- **Frais des chronométreurs** : les repas sportifs du midi à concurrence de 16 € maximum seront à la charge du SVN (pour une journée complète de chronométrage) et **uniquement** pour les compétitions départementales (FFN 76) où l'absence d'un chronométreur entraîne une amende FFN pour le club. (les suppléments ne sont pas compris dans cette clause : sodas, cafés, boissons etc ...). Aucune prise en charge pour les autres types de compétitions où il n'y a pas d'obligation de quota pour les chronos. **Aucun autre frais annexe pour les chronométreurs incombant à la compétition ne sera pris en charge par le SVN. (Hôtellerie, péages, essence...)**
- Les frais d'hébergement du « **COACH** » et du « **PRÉSIDENT** » sont pris en charge par le SVN dans les conditions suivantes : hôtellerie et restauration (les suppléments ne seront pas pris en charge : boissons, sodas) quel que soit le niveau de compétition. **Si le « Président » ne peut accompagner le coach pour le déplacement : un accompagnant parmi les membres du bureau sera désigné (sur volontariat) pour seconder le coach et dans ce cas ses frais seront à la charge du club.**
- **Aucun déplacement en minibus ne pourra avoir lieu sans un accompagnant avec le coach.**

STAGES

Liste B :

Ils pourront être amenés à participer aux différents stages proposés à St Valery organisés durant les vacances scolaires, **sur proposition du Coach.**

Liste A :

Les nageurs de **liste A** participeront aux différents Stages proposés à St Valery ou en déplacement extérieur (bassin de 50 m).

Les nageurs de niveau national seront dans l'obligation de participer aux différents Stages proposés.

Pour tous les groupes participants aux stages, un « forfait stage » de **25 €** par jour nagé sera demandé aux familles (correspondant au transport, à la location des lignes d'eau, aux frais de l'encadrant et une participation au repas du midi). Les factures seront établies au retour de la compétition et adressées aux familles dans la semaine suivante.

Le Bureau du **SVN**

Signature des parents & Signature du nageur (précédé de lu & approuvé)

.....

.....

le **Septembre 2018**

Exemplaire SVN